

COMMUNE DE FAVERAYE- MÂCHELLES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2014

Le 2 juillet 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Faveraye-Mâchelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Patrice DOUGÉ, Maire.

- Convocation faite le 27 juin 2014
- Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : Patrice DOUGÉ, Laurence VAILLANT, Robert SOULARD, Frédéric LABROUSSE, Ingrid GALLARD, Dominique PERDRIEU, Laurent CRÉPEAU, Céline MARTINS, Pascal ANGEBAULT, Régis ERRIEN, Cécile GOURGUES, Rosemary DEJEANTE, Valérie COUTANT et Françoise DUGOU.

Absents - excusés : Michelle MICHAUD (ayant donné pouvoir à Valérie COUTANT).

Secrétaire de séance : Laurent CRÉPEAU.

REPRISE DE CONCESSIONS

Une procédure de reprise de concessions dans le cimetière a été effectuée lors du précédent mandat. A l'issue de la procédure administrative, 87 concessions sont à reprendre par la commune, qui mandatera une entreprise de pompes funèbres pour effectuer cette mission. Les emplacements concernés devront être libres de tout monument et des exhumations seront réalisées (les restes seront placés à l'ossuaire dans un reliquaire et consignés dans un registre spécial).

Des devis ont donc été demandés à deux entreprises :

- CHEVET-TOMBINI pour un montant de 40 833.33 € HT (49 000 € TTC) ;
- PF BIDET pour un montant de 21 000 € HT (25 200 € TTC).

Le conseil municipal accepte la proposition de l'entreprise BIDET.

TAXE d'AMENAGEMENT SUR LES ABRIS DE JARDIN

Monsieur le Maire informe les membres présents que la commune a la possibilité d'exonérer tout ou partie de l'assiette taxable concernant les abris de jardins. Cette nouvelle disposition sera applicable au 1^{er} janvier 2015, mais il faut que la délibération soit prise avant le 30 novembre 2014. Ce dossier sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal pour délibération, afin d'être étudié au préalable par la municipalité.

DEMANDE DE L'ASSOCIATION "LES FOUS VOLS LENTS"

Cette association de MARTIGNÉ-BRIAND souhaite un créneau horaire un soir, l'hiver, dans la salle des sports pour pouvoir faire voler leurs modèles réduits (avions, hélicoptères).

La salle de Faveraye-Mâchelles est principalement utilisée par le club de basket local, et le principe est de réserver cette salle aux associations communales.

Afin de pouvoir répondre aux diverses sollicitations extérieures, la commission Bâtiment va prendre en charge ce dossier pour connaître, dans un premier temps, les créneaux disponibles, puis dans un second temps, étudier la nécessité de revoir le règlement intérieur, notamment au niveau des tarifs de location pour les associations extérieures. De plus, il est nécessaire de protéger le sol pour toute manifestation pouvant avoir lieu dans cette salle.

BILAN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU 20 JUIN 2014

Cette assemblée générale avait pour but de présenter la communauté de communes aux nouveaux élus.

Un point régulier sur les dossiers de la communauté de communes sera fait à chaque conseil municipal.

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

- **Culture** (11.06.2014) : La commission poursuit son travail de réflexion sur les points suivants :
- renouveler l'exposition des talents mâchelais lors des prochains vœux du conseil municipal ;
- réédition du livre de M. Gonnord après consultation des ayants-droits ;

- la signalétique de "Faveraye-Mâchelles" dans les communes environnantes est inexistante ou effacée. Une demande de rénovation sera faite au conseil général ;
- mise en place d'une signalétique à l'entrée des bourgs pour annoncer les manifestations de la commune ;
- pupitre à réaliser pour le lavoir bateau.

- **Voirie de la Communauté de Communes** : Des travaux sur les VC 9 (Les Loges) et VC 18 (Chantdoiseau) seront réalisés entre le 18 et le 26 août prochain.

Pour information, les travaux se font toujours l'été. Les appels d'offres aux entreprises sont réalisés en début d'année, pour un choix de celle-ci au printemps.

- **Maisons Fleuries** : Le jury a procédé à la sélection pour le concours communal le samedi 28 juin. Le premier de ce classement participera au concours intercommunal des maisons fleuries.

QUESTIONS DIVERSES

- Horaires d'ouverture de la mairie entre le 14 juillet et le 2 août :

Mercredis 16-23 et 30 juillet de 9 h à 12 h

Vendredis 18-25 juillet et 1^{er} août de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

- Affaire CHOUTEAU/COMMUNE DE FAVERAYE-MACHELLES : sous le précédent mandat, M. Cédric CHOUTEAU, conseiller municipal, a formulé deux requêtes auprès du Tribunal Administratif (l'une pour l'aménagement du carrefour Saint Vincent et l'autre pour demander l'annulation d'une délibération du conseil municipal). **Le jugement a été rendu le 27 mai et les requêtes de M. CHOUTEAU ont été rejetées.** La commune a dû engager des frais d'avocats de 2 x 837 € pour ces affaires.

- Aménagement du parking derrière la salle des loisirs, côté cuisine : en temps de pluie, le sol devient impraticable. Il faudrait installer un revêtement adéquat. Les commissions Bâtiments et Voirie sont chargées de ce dossier.